

DECISION DU MAIRE

N°2024/DCEA/467

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU CENTRE MUNICIPAL LOUIS ARAGON AU BÉNÉFICE DU CLUB DE L'AMITIÉ DE NANGIS ET DES ENVIRONS – JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande formulée par Madame Monique DEVILAINE, présidente du **CLUB DE L'AMITIE DE NANGIS**

DECIDE

Article 1 :

La signature de la convention de mise à disposition du Centre d'activité Louis Aragon au bénéfice du **CLUB DE L'AMITIE DE NANGIS**,

Article 2 :

Que la convention de mise à disposition est consentie au tarif de 288€ pour 8h.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision du maire, publiée sur le site internet de la ville pour une durée de trois mois, à compter de la signature de ladite décision.

Article 4 :

Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins,
- Madame la directrice des affaires culturelles,
- CLUB DE L'AMITIE DE NANGIS

Fait à Nangis, le 22 novembre 2024

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa
télétransmission en sous-préfecture

Le 29.11.2024

Et de la transmission ou notification et
publication

Le 29.11.2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MELUN dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20241129-DEC-2024-467-AI
Date de télétransmission : 29/11/2024
Date de réception préfecture : 29/11/2024